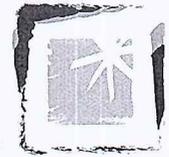


N° DEL/2024-069



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 17 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 10 juin 2024

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (30) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDUREAU Agnès, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (7) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
Mme VIDAL Dany a donné procuration à M. LE GALL Thierry,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

OBJET : Budget principal – Admission en créances éteintes

M. le Président informe le Conseil que la Trésorerie d'Egletons a transmis un état des jugements des services de surendettement et de liquidation judiciaire reçus ces dernières années.

Il s'agit de recettes dont le recouvrement n'est plus possible par décision de justice. Il convient, pour régulariser la situation budgétaire de la Communauté de Communes, de les admettre en créances éteintes.

Le montant total des titres concernés est de 9 943,98€ imputés au compte 6542.

La décomposition de ces 9 943,98€ est la suivante :

- 8 028,56€ liés à des procédures de désendettement concernant des particuliers (5 664,41€ pour la REOM des exercices 2012 à 2017 et 2 364,15€ pour des factures relatives à l'Enfance Jeunesse) ;
- 1 915,42€ liés à des procédures de liquidation judiciaire concernant des entreprises (605,92€ pour la REOM des exercices 2014 à 2017 et 1 309,50€ pour la taxe de séjour d'un établissement).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Admet** en créances éteintes les recettes dont les montants s'élèvent à **9 943,98€**.
- **Inscrit** les crédits au budget principal à l'article 6542, chapitre 65.
- **Autorise** M. le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau

05 55 27 69 26

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 18 juin 2024
Le Président,**

Charles FERRÉ